

Note de recherche — Research Note

Colonisation et commerce des produits forestiers : l'exemple du canton Bagot au Saguenay au milieu du XIX^e siècle

Jean Martin*

Le recensement de 1861 révèle la présence d'une quarantaine de petits producteurs de bois dans le canton Bagot, au Saguenay. Ces individus, qui se déclarent presque tous cultivateurs, sont arrivés dans cette région avec la première vague d'immigrants venus majoritairement des paroisses voisines de Charlevoix autour de 1840. Cette étude a pour but de faire ressortir l'originalité de certains projets à l'intérieur de l'entreprise de colonisation en mettant l'accent sur le « commerce » des produits forestiers qui a pu être pratiqué par ces scieurs-cultivateurs.

The 1861 census shows that approximately forty small lumber producers operated in Bagot in this region. These small producers, almost all of them reporting as farmers, arrived in the Saguenay region around 1840 with the first wave of immigrants, most of them from the neighbouring parishes of Charlevoix. The aim of this study is to point out the originality of some of the undertakings launched during the settlement process, with an emphasis on the forest products "trade" in which these sawyer-farmers may have engaged.

Les premières années de développement d'un nouveau territoire présentent beaucoup d'attrait pour un chercheur et on ne se surprendra pas de l'intérêt que l'ouverture du Saguenay a soulevé chez les historiens québécois. Le géographe Raoul Blanchard¹ fut parmi les premiers à s'interroger sur le sujet. Il mit particulièrement en relief la relation intime entre agriculture et exploitation forestière qui caractérisait encore l'organisation

* Jean Martin prépare un doctorat en géographie à l'Université Laval.

Les travaux qui ont mené à la rédaction de ce texte ont bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Nous devons également remercier sincèrement madame Sherry Olson (McGill) et à monsieur Graeme Wynn (UBC) auxquels nos recherches ont été associées depuis quelques années. Il nous faut enfin souligner l'apport important de messieurs Serge Courville (Laval) et Normand Séguin (UQTR) qui ont eu l'obligeance de relire les premières versions de notre manuscrit.

1. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français. Province de Québec*, tome II, Montréal, Beauchemin, 1935.

socio-économique de la région au moment de son enquête, au début des années 1930. Après les travaux de Louise Dechêne et Normand Séguin, qui s'étaient surtout intéressés aux raisons de l'ouverture et au moteur du développement général du territoire, des chercheurs ont voulu comprendre les mécanismes qui ont présidé à la formation et au fonctionnement de la société saguenayenne².

Nos recherches, qui mettent l'accent sur l'activité des petites unités de transformation primaire du bois en milieu de colonisation, s'inscrivent dans le prolongement de ces études. L'observation d'un groupe particulier de colons nous servira surtout à soulever certains problèmes relatifs aux premières années de la colonisation du Saguenay. Ce n'est toutefois pas uniquement aux résultats des diverses expériences qui ont pu être tentées, mais également aux projets qui ont pu soutenir des stratégies particulières que nous allons nous intéresser. Le groupe que nous avons choisi d'étudier semble avoir été porteur de l'un de ces projets dont nous allons tenter de retrouver le sens et les formes à travers les traces qu'on peut déceler aujourd'hui.

Les scieurs-cultivateurs

Au moment de son ouverture, le Saguenay, représente « une sorte d'extension de Charlevoix³ », un simple arrière-pays forestier que certains ont déjà commencé à exploiter clandestinement et auquel on réclame le libre accès

2. Louise Dechêne a surtout fait ressortir le rôle majeur que la grande industrie forestière a joué dans l'ouverture du Saguenay et dans l'orientation de son développement dans les premières décennies qui ont suivi (« William Price, 1810-1850 », thèse de licence (histoire), Université Laval, 1964). Normand Séguin a fourni ensuite un cadre théorique à l'idée d'économie agro-forestière que Blanchard avait déjà pressentie en son temps. « L'économie agro-forestière, explique Séguin, se définit par la co-existence des activités agricoles et forestières unies dans un même espace par des liens de complémentarité » (*La conquête du sol au 19^e siècle*, Sillery, Les Éditions du Boréal Express, 1977, p. 30). Les travaux de Gérard Bouchard sur la dynamique communautaire et le modèle de la co-intégration ont alimenté les plus récentes analyses (« La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19^e et 20^e siècles. Construction d'un modèle », *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, vol. 40, n^o 1 (été 1986), pp. 51-52 et « Co-intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité », *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, n^{os} 2-3, 1988, pp. 283-310). J.I. Little (*Nationalism, Capitalism and Colonization in Nineteenth-Century Quebec*, Kingston, Montréal, London, McGill University Press, 1989, p. 11), de son côté, souhaite voir l'émergence d'une « quatrième » interprétation du phénomène de la colonisation des espaces forestiers québécois au XIX^e siècle, après celles proposées par A.R.M. Lower, Normand Séguin et Gérard Bouchard. Une telle interprétation devrait, selon lui, tenir compte de l'opposition entre les colons et les grands monopoles forestiers sans conclure pour autant à une « basic antipathy » entre l'agriculture et l'exploitation forestière.

3. Raymond Roy, Gérard Bouchard et Manon Declos, « La première génération de Saguenayens : provenance, apparemment, enracinement », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 17, n^o 1 (printemps 1988), p. 118.

depuis quelque temps déjà⁴. Les premiers « colons » qui débarquent sur les rives de l'anse St-Jean ou de la baie des Ha! Ha! sont encore loin d'être des Saguenayens, ce sont d'abord et avant tout des Charlevoisiens venus exploiter des ressources enfin rendues accessibles (voir figure 1). L'agriculture qu'ils s'empressent de pratiquer sera bien davantage destinée à diminuer leur dépendance envers les approvisionnements extérieurs qu'à assurer l'établissement des fils de cultivateur de Charlevoix. Dans bien des cas, la terre sera d'abord utilisée pour s'approprier des ressources qu'on compte exploiter dans le but d'améliorer les conditions de vie d'une unité socio-économique qui restera principalement charlevoisienne⁵. C'est à ce type de comportement que nous nous sommes surtout intéressés.

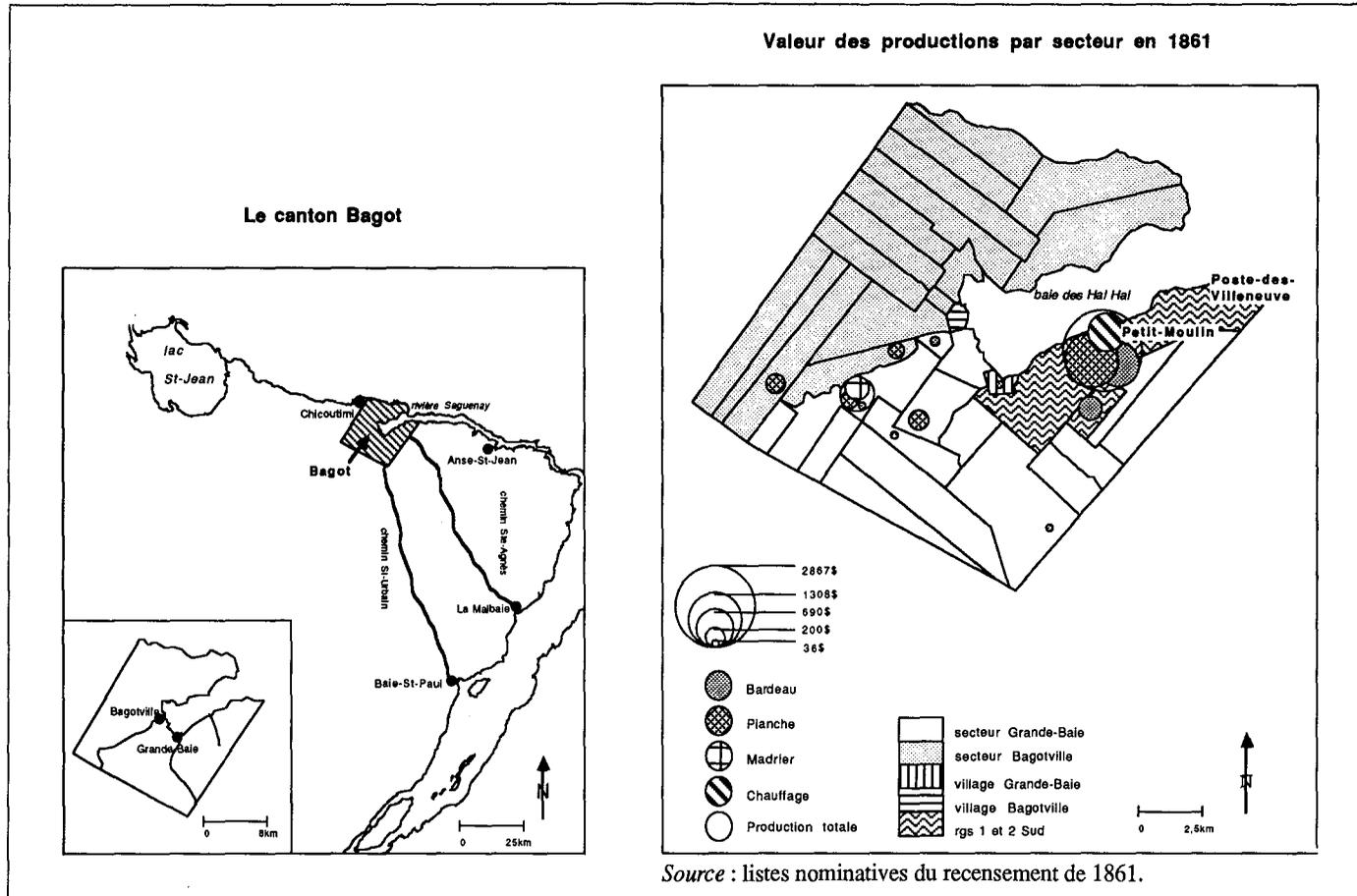
Il se trouvait donc à la baie des Ha! Ha! en 1861 une quarantaine⁶ de cultivateurs qui déclaraient avoir exploité une « manufacture » de planches ou de bardeaux. Une telle concentration à l'intérieur d'un espace aussi restreint n'est pas sans surprendre, surtout lorsqu'on tient compte de l'établissement de trente-neuf des quarante et un producteurs recensés du côté sud de la rivière à Mars, sur le territoire de la paroisse St-Alexis-de-Grande-Baie. Plus encore, vingt-quatre d'entre eux, revendiquant près des trois quarts de la production de bois transformé hors des moulins de la famille Price, avaient leur résidence à l'intérieur des rangs 1 et 2 sud de la Grande-Baie. Comme les

4. Jusqu'en 1842, la Compagnie du Nord-Ouest d'abord, et celle de la Baie d'Hudson ensuite, détiennent sur les Postes du Roi, dont le Saguenay fait partie, un bail d'exploitation qui leur reconnaît l'exclusivité de toute activité commerciale sur ce territoire. Les premières voix demandant l'ouverture du Saguenay à la colonisation se font entendre vers la fin des années 1820. Au printemps de 1829, quelques centaines d'habitants de Charlevoix envoient au gouverneur Kempt une pétition dans laquelle ils réclament le droit pour eux et pour leurs fils d'aller cultiver les terres du Saguenay. Il paraît certain, toutefois, que des individus plus aventureux n'ont pas attendu la permission des autorités pour remonter la rivière sur leur goélette et aller prélever des billots de pin ou de cèdre dans la région. Le Métis Peter McLeod, probablement avec l'accord de la Compagnie du Nord-Ouest, aurait même construit une scierie en 1810 un peu en aval du poste de traite de Chicoutimi. Voir Russel Bouchard et Normand Perron, *Chicoutimi : la formation de la métropole régionale*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, coll. « Histoire des municipalités », n° 4, pp. 20-21.

5. A.R.M. Lower (*The North-American Assault on the Canadian Forest: A History of the Lumber Trade between Canada and the United States*, New York, Yale University Press, 1938) a fait un très large écho au phénomène de l'établissement de colons sur des « fermes » qu'il assimile à des chantiers forestiers déguisés.

6. À moins d'avis contraire, toutes les données sont tirées des listes nominatives du recensement de 1861. En tout, le recensement fait état de 41 producteurs de bois, le moulin de Price mis à part. Un de ses producteurs se présente comme « marchand », deux autres comme « commerçants-cultivateurs » et les 38 autres se déclarent simplement cultivateurs. La plupart (23) produisent de la planche, 17 fabriquent du bardeau, un seul fait du madrier et un autre du bois de chauffage (un des producteurs fabrique à la fois de la planche et du bardeau). Le seul producteur de bois qui ait été exclu a priori de nos investigations est William Price dont le moulin se trouve près de l'embouchure de la rivière Ha! Ha!.

Figure 1



« Vingt-et-Un⁷ », ces petits producteurs sont les représentants d'un type particulier de colons, à la fois défricheurs, entrepreneurs, spéculateurs et aventuriers, qui semblent avoir tenté de tirer profit de conditions propices : un espace neuf, riche d'une ressource dont la demande est en forte croissance sur tous les marchés et offrant une relative liberté par rapport aux contraintes administratives qu'on rencontre dans les zones de peuplement plus anciens.

Il n'a malheureusement pas été possible de localiser avec précision la majorité des unités de production, mais le secteur d'habitation des producteurs a pu être identifié dans la plupart des cas⁸ (voir figure 1). Plusieurs d'entre eux avaient choisi de se regrouper autour de deux anciens sites d'établissement des « Vingt-et-Un » : le Poste-des-Villeneuve et le ruisseau du Petit-Moulin, tous les deux situés près des côtes de la baie, dans le rang 1 sud de la Grande-Baie. Les autres se trouvaient principalement répartis le long des rivières à Mars et Ha! Ha!, dans des endroits qui sont le plus souvent caractérisés par un relief difficile et l'exiguïté des surfaces cultivables. Les ressources forestières y sont cependant abondantes et il s'y trouve presque toujours un cours d'eau dont le débit, faible en apparence dans bien des cas, suffit malgré tout à actionner le mécanisme d'un moulin rudimentaire pendant les crues annuelles.

La majorité des scieurs-cultivateurs sont pourtant arrivés au Saguenay pendant la première décennie qui a suivi l'ouverture de la région et on pourrait se surprendre qu'ils n'aient pas retenu un endroit plus propice au développement agricole, comme il s'en trouve en bien plus grande quantité de l'autre côté de la baie; le secteur de Bagotville (la paroisse St-Alphonse) possède en effet des sols de bien meilleure qualité que ceux de sa voisine et son relief est généralement beaucoup moins difficile. L'agriculture ne constitue donc pas la motivation première dans le choix du site d'établissement au Saguenay, elle représente tout au plus une condition recherchée. Le Poste-des-Villeneuve comme le ruisseau du Petit-Moulin ou les autres sites où se sont installés les scieurs-cultivateurs se trouvent d'ailleurs tous pourvus d'espaces cultivables qui, pour être limités dans leur étendue, n'en demeurent pas moins suffisants pour assurer au moins une partie

7. Ce groupe, également connu sous le nom de « Société des pinières du Saguenay », est dirigé par Alexis Tremblay « Picoté » et Thomas Simard, deux individus depuis longtemps associés aux activités de l'homme d'affaires William Price, lequel était déjà propriétaire de plusieurs scieries le long du Saint-Laurent. Price espérait pouvoir s'assurer le contrôle de l'exploitation forestière au Saguenay par l'intermédiaire de la « Société des Vingt-et-Un ». Autour des Vingt-et-Un s'organise tout un mouvement qui profite de la pénétration du territoire saguenayen par l'industrie forestière pour entreprendre le défrichement et la colonisation agricole du pays. Voir Dechêne, « William Price... »

8. D'après nos sources, rien ne permettait de savoir si le site de production se trouvait sur le lot désigné comme lieu de la résidence du producteur. De plus, les « squatters » ayant largement précédé les arpenteurs, il n'a pas toujours été possible de retracer les actes de propriété officiels des biens fonciers des scieurs-cultivateurs. Normand Séguin (*La conquête du sol...*, p. 85) explique que : « Certains titres ne sont émis qu'au bout d'une génération, deux générations, voire trois et peut-être quatre. »

de la subsistance de ménages habitués aux paysages vallonnés de Ste-Agnès ou des Éboulements.

Leur engagement dans les activités de transformation primaire du bois mis à part, les scieurs-cultivateurs ne semblent pas beaucoup se distinguer des autres habitants du canton. Eux aussi se présentent comme des « cultivateurs », même si deux d'entre eux déclarent exercer la double profession de « commerçant-cultivateur ». Ce sont, dans plus de 80 p. 100 des cas, des Charlevoisiens d'origine, ce qui correspond assez bien au portrait général de la première immigration saguenayenne⁹. La plupart ont atteint ou dépassé la quarantaine au moment du recensement de 1861 et un seul paraît ne s'être jamais marié, ce qui a grandement facilité les recherches sur leur origine¹⁰. Leur comportement agricole s'apparente également à celui des autres cultivateurs du canton, mais il présente tout de même certaines différences dont le sens reste difficile à préciser. L'immense domaine de Louis Mathieu mis à part¹¹, les scieurs-cultivateurs occupent une centaine d'acres de terre et en ont amélioré une quarantaine en 1861, ce qui représente 80 p. 100 et 72 p. 100 des moyennes générales du canton¹². La superficie effectivement cultivée est de 16,9 acres, soit 82 p. 100 de la moyenne générale. Il apparaît par conséquent que les exploitations agricoles des scieurs-cultivateurs sont sensiblement moins étendues et surtout moins développées que celles des autres cultivateurs des environs (voir tableau 1).

9. Raymond Roy, « Le peuplement initial » dans Gérard Bouchard, dir., *De la dynamique de la population à l'épidémiologie génétique*, Actes du Symposium international SOREP, tenu à Chicoutimi du 23 au 25 septembre 1987, Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (SOREP), Université du Québec à Chicoutimi, Université Laval, Université McGill, p. 26.

10. L'assistance que nous a apportée dans ce domaine l'équipe de recherche en génétique humaine de SOREP nous a été d'une aide précieuse. Nous devons des remerciements particuliers au directeur du centre, monsieur Gérard Bouchard, ainsi qu'à madame Anne Vigneault qui a eu la patience de nous enseigner les techniques de recherche en plus de nous apporter son concours dans la résolution des cas les plus difficiles.

11. Louis Mathieu, « commerçant-cultivateur », est un marchand de la ville de Québec venu au Saguenay pour y développer de nouvelles affaires. Ses ambitions semblent avoir largement dépassé celles du colon moyen. Il acquiert d'importantes superficies à la Grande-Baie (1 135 acres au recensement de 1861) où il devient rapidement une figure de marque locale. Au milieu des années 1840, il exploite un puissant moulin (ANQC, *Fonds de la Société historique du Saguenay*, doc. 64, Pétition de William Price du 10-03-1849) sur les bords de la baie. Par la portée même de ses ambitions, il se place en concurrence directe avec William Price, un adversaire auquel il aurait été mieux avisé de ne pas se mesurer. Mathieu continuera d'entretenir des relations suivies avec les marchands de Québec, mais il semble avoir également tenté de s'allier les petits producteurs de bois de la baie pour renforcer sa position face à Price. À sa mort, toutefois, il laisse d'importantes dettes derrière lui et il semble que pas plus sa veuve que ses fils ne s'est montrée intéressée à poursuivre la lutte contre celui qui était entre-temps devenu le maître incontesté de l'économie saguenayenne.

12. Voir, notamment, Régis Thibeault, « Les transformations de l'agriculture au Saguenay, 1852-1971 », mémoire de maîtrise (études régionales), Université du Québec à Chicoutimi, avril 1988, 256 p.; Régis Thibeault et Gérard Bouchard, « Données relatives aux superficies cultivées et améliorées dans les fermes du Saguenay, par paroisse (1852-1971) », SOREP, doc. II-C-147, mai 1989, 56 p.

Tableau 1 Occupation et mise en valeur des terres agricoles
chez les scieurs-cultivateurs de la Grande-Baie en 1861

Produits	Nombre de scieurs- cultivateurs	Superficie* occupée		Superficie* améliorée		Superficie* cultivée		Superficie* « inculte »	
		Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne
Planches	22	1 606	76,48	667	31,76	297,5	14,17	939	44,71
	17 ^A	1 606	94,47	667	39,24	297,5	17,50	939	55,24
Bardeaux	17	1 161	68,29	445	26,18	153	9,00	716	42,12
	10 ^A	1 161	116,10	445	44,50	153	15,30	716	71,60
Autres	3	1 387	462,33	510	170,00	129	43,00	787	262,33
Total	42 ^B	4 154	101,32	1 622	39,56	579,5	14,13	2 442	59,56
	30 ^A	4 154	138,47	1 622	54,07	579,5	19,32	2 442	81,40
	29 ^C	3 019	104,10	1 202	41,45	490,5	16,91	1 727	59,55

* En acres.

A. Les « sans terre » exceptés.

B. Un individu se retrouve dans deux catégories tandis que les renseignements manquent dans le cas d'un autre.

C. Les « sans terre » et Louis Mathieu exceptés.

Source : listes nominatives du recensement de 1861.

On relève cependant une situation plutôt surprenante chez plusieurs d'entre eux. Onze scieurs-cultivateurs, malgré le fait qu'ils soient inscrits dans la section agraire du recensement, n'ont aucune superficie déclarée, le recenseur ayant simplement indiqué « 0 » dans toutes les cases suivant leur nom. Comment une telle ambiguïté peut-elle s'expliquer, hormis, bien sûr, par la possibilité d'une banale erreur d'inscription ? Nulle part ailleurs dans la région n'avons-nous pu retrouver pareille situation. Ces « sans terre » ont manifestement été considérés comme des cultivateurs, puisque leur nom a été reporté à la section agraire. D'autres sources indiquent par ailleurs qu'au moins quatre d'entre eux possédaient très probablement des terres en 1861¹³. Les « 0 » que le recenseur inscrits en série sont-ils alors simplement là pour indiquer que ces « cultivateurs » n'occupent ni ne cultivent les terres, dont ils peuvent par ailleurs être les « occupants » officiels ? Il serait surprenant, en tout cas, que les « sans terre » aient été des fils encore en attente d'un établissement, puisqu'ils sont tous mariés et que leur moyenne d'âge est très proche de celle des autres scieurs-cultivateurs (38,3 contre 42,7 ans). Leur caractéristique la plus intéressante ressort probablement du rapprochement du recensement de 1861 avec d'autres dénombrements. En 1852, huit « sans terre » avaient déclaré être des journaliers plutôt que des cultivateurs et on en compte encore

13. Archives du bureau d'enregistrement de Chicoutimi, registre A-9, no 6251, Acte de vente de Louis Bellé à Joseph Tremblay, 23-06-1855; registre A-2, n° 266, Acte de vente de Joseph Lemieux à David-Edward Price, 31-12-1861. Greffe du notaire Louis-Zéphirin Rousseau, n° 1006, Acte de vente de Gédéon Gagnon à Basile Gagné, 30-03-1859. Greffe du notaire John Kane, n° 1531, Obligation de Octave Grenon à William Price, 26-11-1847.

six en 1871. Il n'y en a qu'un en fait qui ait été inscrit comme cultivateur aux trois recensements. Autre élément intéressant, huit « sans terre » sur onze étaient des résidents des rangs 1 et 2 sud de la Grande-Baie en 1861 et plusieurs d'entre eux se trouvaient unis par des liens étroits de parenté.

Parenté et voisinage

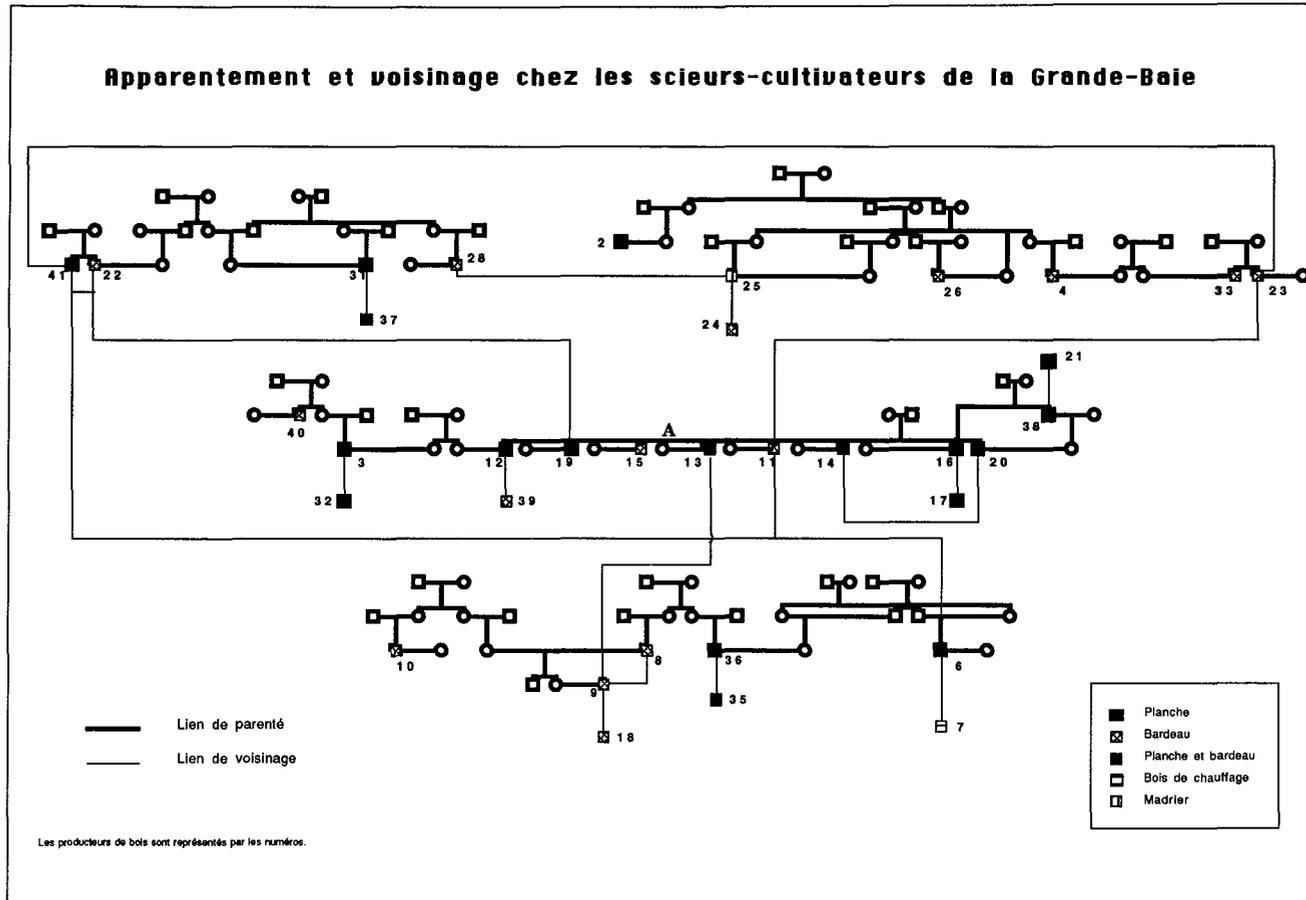
Ceci nous amène à parler des liens qui ont pu unir entre eux les petits producteurs de bois du canton. Une première recherche généalogique a permis d'établir que vingt-six scieurs-cultivateurs avaient au moins un parent du premier ou du deuxième degré qui se trouvait engagé, au même moment et sur un espace voisin, dans des activités semblables de transformation primaire du bois. Quatre groupes ont pu être formés qui réunissaient respectivement onze, six, cinq et quatre producteurs dont les liens les plus éloignés étaient du type « cousins par alliance ». En étendant l'enquête à la génération suivante, il est vite apparu que les scieurs-cultivateurs s'alliaient volontiers par le mariage de leurs enfants, les quatre groupes du départ se trouvant fusionnés en un seul auquel venaient encore s'ajouter six nouveaux membres. Le réseau ainsi constitué comptait trente-deux producteurs (*voir figure 2*).

Les liens ne sont naturellement pas les mêmes entre un Basile Gagné et un Prémis Desgagné, par exemple, qu'entre les cinq frères Grenon. Le réseau d'alliances élargi inclut d'ailleurs certaines unions qui ont pu intervenir aussi tard que dans les premières années du XX^e siècle et il serait plutôt audacieux par conséquent de conclure à une communauté forte qui s'étendrait à toutes ses parties. Il existe par contre un noyau solide formé de frères, de beaux-frères et de cousins qui ont toutes les chances d'avoir entretenu des rapports étroits dès avant le départ de Charlevoix. Ce noyau se développe autour des cinq frères Grenon et de leurs cinq beaux-frères. Ces dix individus, pour la plupart originaires de Baie-St-Paul, se trouvent au cœur de tout le système d'alliances familiales des scieurs-cultivateurs du canton Bagot en 1861.

Les Grenon sont venus s'installer dans les collines, qui bordent la baie des Ha! Ha!, dans les premières années de la colonisation du secteur¹⁴. Leur site d'établissement, autour du ruisseau du Petit-Moulin, est révélateur de leurs intentions. Depuis l'époque des « Vingt-et-Un », le ruisseau du Petit-Moulin a toujours fait tourner au moins un moulin. Il coule au milieu de collines richement boisées pour se déverser dans les battures de la baie. Le relief sur son côté droit est particulièrement difficile, mais le terrain est un peu moins accidenté sur la rive opposée et on y trouve quelques bonnes pièces de terre cultivable. Le rang 2 sud, dans l'arrière-pays auquel il donne accès, est en majeure partie occupé par un plateau vallonné et rocailleux qui contient malgré tout quelques espaces fertiles.

14. Le père, Henri, est déjà résident de la Grande-Baie au début des années 1840.

Figure 2



Sources : fichier BALSAC, SOREP (Centre interuniversitaire de recherches sur les populations); archives du Bureau d'enregistrement de Chicoutimi.

On ne sait pas à quel moment exactement les Grenon se sont mis à « faire du bois », mais il est vraisemblable d'imaginer que c'est justement pour pratiquer cette activité qu'ils se sont rendus au au Saguenay. Ce qu'on sait, en tout cas, c'est que les Grenon persistent dans cette « industrie » pendant un certain temps au moins. En 1869, lorsque le père Henri « se donne » à son fils Thomas, c'est à la condition expresse que celui-ci ne l'entraîne pas vivre avec lui « ... à la Descente des Femmes » (Ste-Rose-du-Nord) « ou dans une autre ance où il voudrait faire chantier...¹⁵ », ce qui laisse croire que le fils a l'habitude de se déplacer ainsi à la recherche de nouveaux territoires de coupe... et que le père, lui, en a assez de cette vie. Ce même Thomas Grenon cède ensuite à un marchand de Bagotville ses droits sur le paiement d'un chargement de bardeaux qui ont été livrés par lui à un navigateur de Château-Richer¹⁶. Une autre source nous apprend encore que « ... les Grenon faisaient du bois qu'ils vendaient à Price... » Il est également dit que les Grenon auraient bâti un moulin pour le vendre un peu plus tard à William Price, lequel l'aurait ensuite cédé à un certain Charles Roy¹⁷. Finalement, Thomas Grenon, toujours lui, se trouve à l'anse St-Jean pour faire du bardeau avec son frère Henri et ses deux beaux-frères Étienne Bouchard et Félix Sergerie en 1871.

D'autres producteurs sont regroupés au Poste-des-Villeneuve qui est également reconnu comme un lieu traditionnel de production de bois¹⁸. Alexis Simard, Prémis Desgagné, Basile Gagné et Lacroix Bouchard, qui forment avec Damase Laberge un autre réseau de parenté, ont tous été des résidents du secteur à un moment ou l'autre de leur vie. On peut donc voir se dessiner des formes d'alliances basées à la fois sur les liens de parenté et de voisinage qui, s'ils n'ont rien d'exceptionnel dans un tel contexte¹⁹, n'en demeurent pas moins révélateurs de l'intensité des rapports qu'ont pu entretenir les scieurs-cultivateurs les uns avec les autres.

15. Greffe du notaire L. Tremblay, n° 439, Donation de Henri Grenon à Thomas Grenon, 07-05-1869.

16. Greffe du notaire L. Tremblay, n° 614, Procuration de Thomas Grenon à André Potvin, 31-08-1870.

17. ANQC, *Mémoires d'anciens de la Société historique du Saguenay*, n° 116, Entrevue avec Albert Roy, 12-1935.

18. Jean Martin et Russel Bouchard, *Ville de La Baie, une fenêtre ouverte sur le monde*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, coll. « Histoire des municipalités », n° 6, 1988. 64 p.

19. Voir, entre autres, Gérard Bouchard, « La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales... », *RHAF*, vol. 40, n° 1 (été 1986), pp. 51-71; Marc St-Hilaire, « Origine et destin des familles pionnières d'une paroisse saguenayenne au XIX^e siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 32, n° 85 (avril 1988), pp. 5-26; et John Clarke, « Social Integration on the Upper Canadian Frontier: Elements of Community in Essex County, 1790-1850 », *Journal of Historical Geography*, vol. 17, n° 4 (1991), pp. 390-412.

Grâce aux mentions retrouvées dans les actes dépouillés au bureau d'enregistrement et dans les différents greffes de notaires consultés, de nombreux liens de voisinage ont également pu être établis entre les scieurs-cultivateurs²⁰. La combinaison de ces liens avec ceux qui relèvent de la famille a permis d'élaborer une structure de relation qui réunit trente-cinq des quarante et un petits producteurs de bois du canton Bagot (*voir* figure 2). Trente-cinq producteurs, qui, s'ils n'entretiennent pas tous nécessairement des rapports directs les uns avec les autres, ont malgré tout au moins un frère, un oncle, un beau-frère ou un voisin, quand ce n'est pas tout cela à la fois, qui se trouve engagé dans le même genre de production qu'eux. Des structures de relations de ce genre se rencontrent fréquemment dans les milieux de colonisation. Toutefois, ce qu'il y a de particulier ici, c'est qu'au-delà des traditionnelles solidarités d'origine, la pratique d'une activité commune semble avoir joué un rôle dans l'élaboration de ces liens²¹.

Les faits de production et d'échange

La production de bois combinée des scieurs-cultivateurs de la baie des Ha! Ha! représente une valeur de 3 627 \$²² en 1861, excédant ainsi d'une trentaine de dollars celle du moulin Price, auquel personne ne songerait pourtant contester le titre d'entreprise industrielle (*voir* tableau 2). Ensemble, la quarantaine de petites unités de production ont occupé quatre-vingt-deux travailleurs pendant une moyenne d'environ deux mois dans l'année pour un total de 155 mois/hommes. Les données sur la main-d'œuvre manquent malheureusement en 1861 pour la scierie Price, mais si on établit la comparaison avec celles de 1871, alors que les volumes de production ont considérablement augmenté, on obtient un total d'à peine 120 mois/hommes. Ces chiffres semblent donc clairement démontrer l'importance de l'activité industrielle des scieurs-cultivateurs. Quant au capital engagé, il paraît être plutôt faible, mais son absence est compensée par la disponibilité exceptionnelle de la matière première combinée à la grande simplicité des moyens de

20. Pour le recenseur, il y a visiblement eu confusion entre le numéro et le nombre de lots occupés et c'est ce dernier chiffre qui a le plus souvent été inscrit. Quant aux documents concernant les propriétés foncières des scieurs-cultivateurs, il s'y trouve également plusieurs erreurs de numérotation de lot et même de désignation de rang, mais les limites des propriétés sont presque toujours définies par rapport aux propriétaires voisins. Les liens de voisinage que l'on retrouve à la figure 2 sont tirés de ces mentions; d'autres liens ont sûrement existé dont nous n'avons pu retrouver la trace.

21. Rappelons que contrairement aux autres exemples cités plus haut, le système d'alliances des scieurs-cultivateurs ne s'élabore pas seulement autour d'un premier noyau de peuplement constitué de quelques dizaines de familles qui seraient toutes issues d'un même réseau migratoire. Le canton Bagot compte déjà plus de 3 000 habitants en 1860 et c'est au milieu de cet important bassin de population que les scieurs-cultivateurs parviennent encore à se rejoindre.

22. La production des marchands Aimé Gravel et Louis Mathieu n'a pas été considérée pour ce calcul.

production utilisés²³. Comme le dit J.I. Little, « the forests themselves offered the most dependable source of capital wealth ...²⁴ » Notons qu'il est très difficile de suivre les activités « commerciales » des scieurs-cultivateurs. L'industrie dont il est question ici ayant très probablement été pratiquée dans un contexte de pluri-activité ou, comme Gérard Bouchard l'a proposé, de co-intégration²⁵, les individus qu'il nous faut suivre n'ont guère tenu de comptabilité distincte et, s'ils l'ont fait, celle-ci n'est jamais arrivée jusqu'à nous.

Tableau 2 La production de bois en 1861^A

Production	Nombre de producteurs	Matière première ^B		Production		Production moyenne		Durée moyenne d'activité ^C
		Total	Moyenne	Quantité	Valeur ^B	Quantité	Valeur ^B	
Bardeau	17	87	5,12	1 085	1 409	68 853	82,88	2
Planche	22	306	13,9	500	1 918	1 790	87,18	1,81
Madrier	1	12	12	39 375	300	5 000	300	
Bois de corde	1	12	12	5 000	690	250	690	1
Indéterminée	1	200		250	200			
Total	42	617	14,69		4 517		107,55	1,91

- A. Le moulin Price, qui a produit des madriers pour une valeur de 3 600 \$ cette année-là, n'est pas inclus dans ce tableau.
 B. En dollars.
 C. En mois.

Source : listes nominatives du recensement de 1861.

23. Il est loin d'être sûr en fait que l'on ait toujours affaire à des moulins. Le recenseur lui-même ne parle le plus souvent que de « manufactures » de planches ou de bardeaux. Seuls les deux producteurs de Bagotville se déclarent propriétaires d'un moulin à scies. Les autres, à ce qu'il nous semble, peuvent très bien être ce que l'on appelle des scieurs de long. Dans le cas des « manufactures de bardeaux », il est encore plus probable que l'on a affaire à un procédé de fabrication manuelle, effectuée au départoir, une méthode largement répandue à l'époque. D'autres sources ont cependant révélé que plusieurs propriétaires de manufactures ont fort bien pu en faire fonctionner un au moment du recensement. En outre, l'utilisation du terme « manufacture » est loin d'exclure la possibilité de l'existence d'un moulin, puisque la scierie de Price se trouve elle-même désignée par l'expression « manufacture de madriers » dans le recensement.

24. J.I. Little, *op. cit.*, p. XII.

25. Sur la pluri-activité, voir, entre autres, Yves Rinaudo, « Un travail de plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », *Annales E.S.C.*, vol. XLII, n° 2, pp. 283-302; et, pour le Québec, R. Hardy, P. Lanthier et N. Séguin, « Les industries rurales et l'extension du réseau villageois dans la Mauricie pré-industrielle » dans François Lebrun et Normand Séguin, *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles*, Actes du colloques franco-québécois de 1985, Université du Québec à Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, 1987, pp. 239-254. Sur la co-intégration, voir G. Bouchard, « Co-intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité », *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, n° 2-3, 1988, pp. 283-310.

Ne peut-on pas imaginer cependant que l'ouverture d'un territoire de colonisation comme le Saguenay peut représenter un contexte favorable à la pratique d'activités économiques plus difficilement mesurables ? Les colons font face à la nécessité de compenser la faiblesse du rendement des terres encore largement en friche, les ressources forestières sont abondantes et le contrôle de l'État est plutôt ténu dans ces régions éloignées. Même les tendances monopolistiques manifestées par William Price représentent probablement une incitation supplémentaire à la mise en place de réseaux d'échanges parallèles²⁶. Considérée sur une base individuelle, la production peut sembler destinée à la simple satisfaction des besoins locaux. En réalité, elle peut très bien faire partie aussi de circuits informels d'échanges, surtout lorsqu'elle se manifeste en aussi forte concentration qu'à la Grande-Baie en 1861.

Reste le problème du marché : où aboutit le bois enregistré à la Grande-Baie en 1861, pour peu qu'on veuille bien admettre qu'il ne se trouve pas entièrement absorbé par la demande locale ? La question ne se pose pas en ce qui concerne la scierie Price : l'homme d'affaires a les moyens d'affréter les navires dont il a besoin pour transporter sa marchandise. De plus, son long engagement dans le commerce international est bien connu. Les choses se présentent différemment pour les scieurs-cultivateurs. Individuellement, très peu d'entre eux paraissent en mesure d'accéder aux marchés extra-régionaux. Seuls les marchands Aimé Gravel et Louis Mathieu²⁷ ont les moyens de le faire, mais ils font plutôt figure d'exceptions.

Il y a évidemment le marché local sur lequel il convient de s'arrêter brièvement. La croissance de la population du Saguenay est rapide à l'époque et les besoins en bois de construction sont importants. Les terres du canton Bagot, cependant, sont pratiquement toutes occupées en 1860 et c'est ailleurs dans la région que le mouvement de colonisation est le plus animé ; c'est pourtant à Bagot et non pas dans un autre canton de la plaine d'Hébertville ou du sud du lac St-Jean que les petits producteurs de bois paraissent avoir été les plus nombreux. En outre, les scieurs-cultivateurs de la baie produisent très majoritairement de la planche et du bardeau alors que les listes nominatives des recensements montrent bien que les maisons des colons sont presque

26. Dans un article récent (« The Hidden Trade of the Middle Ages: Evidence from the West Midlands of England », *Journal of Historical Geography*, vol. 18, n° 2 (1992), pp. 141-157), Christopher Dyer a montré comment la pratique d'activités commerciales pouvait se développer en dehors des circuits officiels reconnus, et ce, même à l'intérieur d'un cadre juridique en apparence très contraignant.

27. Louis Mathieu, d'après un plan de 1847, a un moulin sur le lot 14 du rang 1 sud. Une autre source nous apprend qu'il en aurait construit un autre avec un associé, situé celui-là sur la rivière Ha! Ha!, en 1853. En 1861, pourtant, Louis Mathieu possède une « manufacture de bois de corde ». Quant à Aimé Gravel, son père et lui ont longtemps possédé un magasin et de vastes superficies du côté de Bagotville. Ils ont également construit au moins un navire pour le transport des marchandises et une bonne part de la production de leur moulin de la rivière à Mars était manifestement destinée aux marchés extérieurs.

exclusivement bâties « en pièces²⁸ ». Les marchés urbains québécois, qui sont en pleine expansion eux aussi et où la demande en produits forestiers connaît une très rapide augmentation²⁹, constituent une destination beaucoup plus probable pour la production des scieurs-cultivateurs.

Trois genres de marché peuvent avoir servi pour écouler les produits des scieurs-cultivateurs. Premièrement, la production pouvait être cédée à des négociants qui se chargeaient de l'acheminer du quai de la Grande-Baie à Québec d'où une partie pouvait encore atteindre les marchés étrangers. La répartition des productions qu'on constate en 1861 pourrait d'ailleurs laisser croire à une certaine forme d'association avec Price, lequel aurait alors pu jouer ce rôle d'intermédiaire : les données du recensement montrent en effet que les scieurs-cultivateurs se contentent de fabriquer de la planche et du bardeau³⁰ pendant que la scierie Price se concentre exclusivement sur la production de madriers. Ce seul fait ne saurait suffire pour confirmer l'existence de rapports entre Price et les scieurs-cultivateurs, puisqu'aucune trace d'une telle association n'a pu être retrouvée malgré le dépouillement de plusieurs fonds d'archives notariales. Il reste malgré tout intéressant de signaler que les petits producteurs de planches ont totalement disparu du décor au recensement de 1871 alors que ce produit entre désormais pour une large part dans les revenus de la compagnie. D'autres marchands, parmi lesquels figurent probablement Aimé Gravel et Louis Mathieu³¹ dont nous avons parlé auparavant, peuvent également avoir rempli ce rôle d'intermédiaire entre les petits producteurs et les marchés extra-régionaux.

Une deuxième option s'offre aux scieurs-cultivateurs : ils peuvent prendre charge eux-mêmes de l'acheminement du bois vers les marchés de Québec ou des vieilles paroisses du Saint-Laurent dont ils sont originaires. Le fait que ces producteurs se déclarent cultivateurs est loin d'infirmer pareille hypothèse. Plusieurs d'entre eux, quand ce n'est pas un de leurs frères ou un

28. L'élément de base de ce système de construction est la pièce de bois équarri.

29. Voir, entre autres, Serge Courville, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990. La question de la demande en bois des marchés urbains a été relativement peu étudiée, mais on pourra toujours se référer à Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec*, Montréal, Fides, 1971, 436 p.; Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal et Paris, Fides, 1966, 639 p.

30. Il y a en réalité un scieur-cultivateur qui produit du madrier et un autre, Louis Mathieu, qui pratique le commerce du bois de chauffage.

31. Un protêt (Greffe de L.-Z. Rousseau, n° 284, 04-07-1853.), enregistré en 1853 par Louis Mathieu et Didier Harvey à l'endroit des frères Édouard et Théophile Lavoie, démontre que les deux requérants sont associés dans « l'Établissement d'un moulin à scies sur la rivière Ha! Ha! [...] dans le but tout en y faisant leurs affaires particulières de se rendre utiles aux colons du Saguenay en les favorisant d'un moyen convenable pour les rendre libres et indépendants de pouvoir faire le commerce de bois d'exportation... » Ce même Édouard Lavoie fait l'acquisition l'année suivante, avec son frère Théophile (Archives du bureau d'enregistrement de Chicoutimi, n° 284, registre A-1, n° 174, 30-06-1854), d'une goélette de 22 tonneaux qui a très bien pu servir au transport des produits du bois.

de leurs oncles, ont en effet possédé un navire à un moment ou l'autre de leur vie. Gilbert Lavoie, par exemple, fait l'acquisition avec son frère Philippe d'une goélette de 30 tonneaux pour laquelle la moitié du paiement (21£10) doit d'ailleurs être effectuée « en planches ou en bardeaux³² ». Quant à Alexis Simard, petit producteur de planches en 1861, il est le neveu de Thomas Simard, celui-là même qui a transporté les « Vingt-et-Un » sur sa goélette lors de leur historique voyage de 1838. Et on peut parler encore de Thomas Grenon, dont il a été question plus tôt, qui se déclarait navigateur à l'occasion du baptême d'un de ses fils en 1858³³. Les navigateurs jouent un rôle important dans le commerce de l'époque. Ce ne sont pas seulement des marins ni même simplement des propriétaires de bateaux, mais de véritables marchands itinérants qui ont l'avantage de contrôler le transport des marchandises dont ils font le commerce. Louis Mathieu ne s'y trompe d'ailleurs pas, lui qui associe dans un même groupe « ... les navigateurs, commerçants et autres indépendants...³⁴ » Il ajoute plus loin, en parlant de sa scierie : « Que les navigateurs ou quelqu'un d'entre eux ont su déjà reconnaître le bienfait dudit établissement en trouvant le moyen de se procurer librement les charges et frets qu'ils ne pouvaient se procurer ailleurs...³⁵ » C'est bel et bien de commerçants indépendants qu'il s'agit ici. Pour ce qui est de la destination des produits, rappelons simplement ce chargement de bardeaux que Thomas Grenon déclarait avoir livré à un navigateur de Château-Richer (*voir supra*).

Une troisième possibilité encore plus difficile à observer s'offre pour écouler la production de la Grande-Baie. Nous avons tout de même jugé utile de la mentionner compte tenu de l'intérêt qu'elle pourrait présenter pour l'orientation éventuelle de la recherche. Il nous apparaît en effet envisageable que des quantités relativement importantes de marchandises aient circulé d'un endroit à un autre, parfois sur des distances assez importantes, sans jamais avoir fait l'objet d'aucune transaction commerciale formelle. Ce sont les rapports entre paroisses-mères et colonies qui auraient notamment pu soutenir une part non négligeable de ce trafic. Le Saguenay des premiers temps n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins dans bien des domaines. Les vieilles paroisses de Charlevoix, de la Côte de Beaupré ou de Kamouraska, de leur côté, ont probablement bien des difficultés à s'approvisionner en planches et en bardeaux de qualité dans leurs environs immédiats. Par conséquent, il a dû y avoir une période de transition pendant laquelle certains échanges entre paroisses-mères et colonies restaient nécessaires, Charlevoix fournissant des semences, des produits agricoles et probablement quelques fabrications textiles pendant que le Saguenay expédiait la planche, le bardeau et le bois de

32. Greffe de L.-Z. Rousseau, n° 134, Vente de Benjamin Savard à Gilbert et Philippe Lavoie, 13-12-1851.

33. Paroisse St-Alexis-de-Grande-Baie, Acte de baptême de Charles-Herménégilde Grenon, 17-04-1858.

34. Voir la note précédente concernant le protêt de Louis Mathieu et Didier Harvey à l'endroit des frères Édouard et Théophile Lavoie.

35. *Ibid.*

chauffage qui se trouvaient en masse sur son territoire. Le Saguenay est d'ailleurs moins isolé qu'il peut y paraître du reste du pays; si les chemins y resteront encore longtemps assez peu développés, les communications par voie fluviale avec Charlevoix et les autres parties du Bas-Canada, elles, s'effectuent de façon soutenue et régulière. Un observateur rapporte en 1851³⁶ qu'en plus des trente chargements de madriers partis des moulins de Price et de McLeod à la Grande-Baie et Chicoutimi, une centaine de goélettes auraient transporté du bois de chauffage, de l'écorce de bouleau et du « madrier de rebuts » (*sic*), du Saguenay vers une destination qui n'est pas précisée.

Il est malheureusement assez difficile d'évaluer l'ampleur du trafic qui a très probablement existé entre Charlevoix et le Saguenay, pour la bonne raison qu'il n'est ici question que d'un réseau informel d'échanges. En plus d'une certaine forme de troc qui a pu être pratiquée, il est possible que des marchandises aient voyagé entre les différentes parties du territoire sans qu'il n'y ait jamais vraiment transfert de propriété, des ressources se trouvant tout simplement réaffectées entre les diverses composantes territoriales d'une même unité domestique : le bois de la terre de colonisation contre les produits agricoles du vieux bien³⁷. L'unité domestique dans ce cas aurait développé une extension territoriale qui, tout en s'appuyant sur les acquis du vieux bien, aurait d'abord eu pour fonction de développer les actifs du ménage par le biais de l'exploitation des ressources du Saguenay. La séparation ne se serait produite qu'après quelque temps, au moment où l'épuisement des ressources forestières combiné à l'amélioration des capacités agricoles aurait permis à l'extension saguenayenne de s'ériger en unité autonome. Au même moment, l'éloignement aurait fini par faire apparaître les différences puis les divergences entre les intérêts spécifiques des membres émigrants et sédentaires de l'ancienne unité domestique étendue.

Chez les scieurs-cultivateurs, par exemple, André Bergeron a toujours un fils qui est cultivateur à la Malbaie en 1866, même si lui-même est installé à la Grande-Baie depuis au moins six ans. Pour Joseph Lemieux, c'est un frère qui est demeuré à Cap-St-Ignace après son départ. Et combien d'autres cas semblables pourrait-on encore trouver, pour peu que l'on veuille se lancer dans une recherche exhaustive sur chacun des membres des familles de scieurs-cultivateurs ? L'entreprise de colonisation s'effectue dans le cadre de stratégies familiales et l'aventure de l'établissement sur une terre de

36. François Pilote, *Le Saguenay en 1851*, Québec, Imprimerie d'Augustin Côté, 1852, p. 47.

37. E.L. Feige (*The Underground Economies. Tax Evasion and Information distortion*, Cambridge, New York, Port Chester, Melbourne, Sydney, Cambridge University Press, 1989, p. 21) souligne notamment que : « The unobserved sector (de l'économie) consists of two components: a market sector that utilizes money as a medium of exchange in the production and distribution of goods and services and a non-monetary sector in which real goods and services are produced but are either directly consumed by the producing unit (e.g., the household) or are informally exchanged by a bartering mechanism. »

colonisation n'exclut pas le maintien d'attaches avec le vieux pays, ne serait-ce que pour protéger ses arrières en cas d'échec ou, à tout le moins, de certaines difficultés d'adaptation. Parlant des immigrants saguenayens, Danielle Gauvreau, René Jetté et Mario Bourque soutiennent que : « Their move to the Saguenay was a familial strategy to improve their living conditions, a goal that probably often fell short of being fulfilled³⁸. » L'importance que ce type de comportement a pu avoir dans le processus de colonisation du Saguenay est difficile à mesurer, mais il nous paraît en avoir eu suffisamment pour qu'on en souligne l'action originale pendant les premières décennies de la mise en valeur du territoire.

L'esprit d'entreprise n'est d'ailleurs pas nouveau dans les campagnes du Bas-Canada. Chez plusieurs de ceux que nous avons choisi d'appeler des scieurs-cultivateurs, il s'était déjà manifesté bien avant le début de l'aventure saguenayenne. N'est-ce pas le même Narcisse Morin qui fabrique de la planche à la Grande-Baie en 1861, dix ans après être apparu comme propriétaire d'un « moulin à farine et à scies » à St-Ambroise, dans le comté de Berthier ? L'âge en tout cas correspond et, plus révélateur encore, c'est à un meunier de Trois-Rivières que Morin s'adresse en 1877 pour obtenir un prêt sur hypothèque, révélant du même coup l'existence des liens qui l'unissent à cette région. Or, de façon générale, les colons saguenayens s'adressaient d'abord aux marchands qu'ils avaient connus dans leur région d'origine (Baie-St-Paul, La Malbaie, etc.) lorsqu'ils ne trouvaient pas le crédit désiré auprès des prêteurs locaux. Et que dire de Benoît Martineau, producteur de planches à la Grande-Baie en 1861, dont le père possédait pas moins de huit moulins à scies à Baie-St-Paul en 1831 ? Les petits producteurs de planches et de bardeaux du canton Bagot se déclarent cultivateurs comme tous les colons des environs, mais ils pratiquent en plus une activité artisanale qui les distinguent des autres colons-défricheurs. Il convient alors d'évoquer les techniques et les savoirs qui, eux aussi, se transmettent souvent par les voies familiales.

Les scieurs-cultivateurs de Bagot ne représentent pas le seul exemple de ce type d'engagement dans le commerce des produits forestiers, loin de là. Le recensement de 1851-1852 révèle la présence de plusieurs petits entrepreneurs qui coupent du bois sur les rivières du Loup et Madawaska pour l'expédier ensuite par la rivière St-Jean « ... vers différentes villes bâties sur ses rives », soit vers le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine. Pendant ce temps, à l'Île Verte, ce sont « ... sept petits moulins à scies qui peuvent scier environ 125 000 planches qui sont envoyés (*sic*) à Québec et servent à la construction des édifices de la localité. » La même année, le recenseur signale plusieurs petits moulins dans le comté de Champlain qui font le « ... commerce avec les États-Unis », ou encore, à l'Ancienne-Lorette, des « ... cultivateurs dont les

38. « Migrations in the Saguenay Region: Evidence from Reconstituted Families, 1838-1911 », *Historical Methods*, vol. 20, n° 4 (automne 1987), p. 150.

terres ne produisent pas suffisamment pour leur consommation (et qui) font le commerce du bois de corde... » Et on pourrait multiplier encore longtemps les exemples de ce genre³⁹.

Conclusion

L'entraide et la coopération sont deux traits essentiels de l'entreprise de colonisation. Sans le support de sa famille ou de ses voisins, le colon peut difficilement s'en tirer au milieu d'un environnement qui lui est largement réfractaire. Il y a donc place dans les débuts d'un nouveau territoire pour le développement d'un certain type d'organisation communautaire qui, sans être toujours très rigoureuse dans ses formes, n'en reste pas moins essentielle à la réussite des projets individuels et collectifs. Les nombreuses « sociétés de colonisation » mises sur pied pour soutenir la venue de colons au Saguenay devraient suffire à rappeler cet aspect important du problème. À sa façon, la « Société des Vingt-et-Un » peut être associée au même type de projet. Que ces entreprises n'aient pas toujours débouché sur des réussites éclatantes ne doit pas en faire oublier l'existence pour autant.

L'exploitation forestière est une autre constante des efforts de colonisation dans la plupart des régions du pays. La pratique d'activités non agricoles est courante dans les campagnes et l'engagement des colons dans la mise en valeur des ressources forestières environnantes n'a rien pour surprendre au Canada. De là à ce que l'installation dans un nouvel espace soit considéré par le colon comme une occasion d'améliorer son sort par l'exploitation des richesses plutôt que comme une invitation à se lancer dans la pratique de l'agriculture, il n'y a guère qu'un pas que bon nombre d'individus se sont sûrement empressés de franchir. « We have frequently had occasion, rapportait la *Bytown Gazette* en 1843, to remark that the facility with which men possessed of no means could embark in this (le commerce du bois) trade...⁴⁰ » Au Nouveau-Brunswick, les concentrations de petits producteurs comme celle qu'on retrouve à la Grande-Baie en 1861 sont courantes en 1840 : « Drawing their logs from the land of neighbouring settlers, and from the licensed areas in the catchment of the streams on which they stood, these scattered mills were closely integrated into the rural fabric of New Brunswick⁴¹. »

39. Listes nominatives du recensement de 1851-1852, subdivision de Fraserville (Rimouski), folio 2; subdivision de l'Île Verte (Rimouski), folio 2; subdivision de St-Maurice (Champlain), folios 5 et suivants; subdivision de l'Ancienne-Lorette (Portneuf), folio 69.

40. *The Bytown Gazette*, 01-09-1843, p. 17, cité dans Michael Cross, « The Lumber Community of Upper Canada, 1815-1867 » dans J.M. Bumsted, dir., *Canadian History before Confederation. Essays and Interpretations*, Georgetown (Ontario), Irwin-Dorsey Ltd., 1972, pp. 307-329.

41. Graeme Wynn, *Timber Colony. A Historical Geography of Early Nineteenth Century New Brunswick*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, pp. 97 et 106.

Il est difficile de distinguer parmi les quarante et un petits producteurs recensés à Bagot en 1861 les colons qui pratiquent de façon ponctuelle un « commerce » complémentaire à leurs activités agricoles des petits entrepreneurs qui utilisent leur statut de colon pour tirer parti des ressources contenues dans les espaces sur lesquels ils peuvent exercer une certaine forme de contrôle. La limite n'apparaît pas toujours très claire entre les deux tendances et il est d'ailleurs probable qu'elle s'est souvent déplacée au fil du temps. Mais il est manifeste qu'un groupe plus ou moins homogène s'est constitué, autour de la famille Grenon notamment, groupe qui se trouvait engagé dans les activités d'extraction, de transformation primaire et, même, de « commerce » de produits forestiers. Il faudrait pousser beaucoup plus loin les recherches pour savoir jusqu'où ces activités ont pu s'étendre, mais il ne fait aucun doute pour nous que l'expérience des scieurs-cultivateurs de la Grande-Baie, si elle se distingue probablement de celle de la majorité des colons de l'époque, n'en demeure pas moins révélatrice de la variété des projets auxquels l'entreprise de colonisation a pu donner lieu.

